

AMBERTRAIL

14ème Edition du Samedi 21 Mai 2022 REGLEMENT DE LA COURSE Complété par un Protocole sanitaire

Trail - Course Nature en individuel.
5 distances - 2.5, 5, 12, 20 et 43 km.

- Organisation

L'Association « Courir en Livradois Forez » dont le siège social est situé au **gymnase Henri JOUBERT, 8 rue Pierre De Coubertin 63600 AMBERT**, organise pour la quatorzième fois, le 21 Mai 2022, une course pédestre avec classement sur le temps, intitulée « AMBERTRAIL »

- Concept de la course

Cette course est inscrite au calendrier fédéral, déclarée à la Commission Départementale des Courses Hors Stade CDCHS 63, elle est soumise au règlement des Courses Hors Stade de la FFA et se déroule individuellement.

- Population concernée : Coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes, âge minimum :
- 20 ans, pour le 43 km
- 18 ans, pour le 20 km
- 16 ans, pour le 12 km
- 13 ans, pour le 5 km
- 11 ans, pour le 2.5 km

Le classement général s'effectuera par catégories F.F.A et scratch suivant les règles de l'ancienne réglementation.

- Chaque concurrent récompensé devra être présent ou se faire représenter pour bénéficier de son lot.
- La fin de la course sera marquée par la remise des récompenses suivie d'un repas.

- **Lieu**

L'organisation sera mise en place au Gymnase Henri JOUBERT, 8 Rue Pierre de Coubertin AMBERT (63600).

Cet établissement municipal sera le support logistique unique de la course «AMBERTRAIL» .

- **Parcours**

- 4 parcours composent cette manifestation sportive :
 - **« Entre cols et barrage »** de 43 km (1344 m D+) départ à 13H00 du gymnase Henri JOUBERT, 8 rue Pierre De Coubertin, 63600 AMBERT
 - **« Les Ecoliers »** de 20km (650 m D+) départ à 15H00 du gymnase Henri JOUBERT, 8 rue Pierre De Coubertin, 63600 AMBERT
 - **« Les Papetiers »** de 12 km (350 m D+) départ à 16H00 du gymnase Henri JOUBERT, 8 rue Pierre De Coubertin, 63600 AMBERT
 - **« La Coulée Verte »** de 2.5 (1 boucle, 21m D+) et 5 km (2 boucles, 42m D+) départ unique à 14H du gymnase Henri JOUBERT, 8 rue Pierre de Coubertin, 63600 AMBERT
 - **« Marche Nordique »** 12km départ à 13h30
 - **« Randonnée »** 12km , départ libre de 12h à 15h30

- Course 2.5 et 5 Km : courses **gratuites réservées exclusivement aux mineurs** . la distance 2,5 : ouverte exclusivement aux benjamins(2008/2009) et distance 5 km : course ouverte aux minimes et cadets.
- Course 12 Km : **10 €** par coureur (repas non inclus)
- Course 20 Km : **15€** par coureur (repas non inclus)
- Course 43 km : **25 €** par coureur (repas non inclus)
- « Marche nordique » et « randonnée » 10€ (repas non inclus)

Repas coureurs et accompagnants **10€**

Règlement à l'ordre de : « Courir en Livradois Forez »

Limitation du nombre maximum de coureurs à 600 (nombre de dossards).

- **Inscriptions**

Cette épreuve est ouverte à tous les coureurs, femmes et hommes, licenciés ou non.

- Les inscriptions se feront :
 - Par courrier en retournant le bulletin, accessible sur le site, à Courir en Livradois Forez, gymnase Henri JOUBERT, 8 rue Pierre De Coubertin, 63600 Ambert pour réception avant le 20 Mai.
 - Sur notre site Ambertrail.fr avec un paiement en ligne avec **HELLO ASSO**

- L'inscription sur place (si les mesures sanitaires le permettent) se fera sur le site de départ au gymnase Henri JOUBERT, 8 rue Pierre De Coubertin, 63600 Ambert.
 - Le **samedi 21 MAI 2022 à partir de 10h** et jusqu'à 30 min avant le départ de chaque course

Masque et pass vaccinal obligatoires (suivant les mesures sanitaires en vigueur à cette date)

Un sens de circulation sera mis en place, l'entrée et la sortie du gymnase seront différentes afin que les coureurs ne se croisent pas.

- Les inscriptions seront réputées complètes lorsque l'organisation aura reçu (ou se verra remettre le jour de la course), aux dates indiquées, les éléments suivants :
 - Bulletin d'engagement, correctement et lisiblement rempli, daté et signé de la main du coureur.
 - Paiement en espèces ou chèque pour la participation course ou course + repas,
 - Copie de licence sportive ou certificat médical -- attention pour ce dernier, voir **§ VI**
- Le retrait des dossards sera possible :
 - Le vendredi 20 mai de 18h00 – 20h 00
 - Le samedi 21 MAI **2022 à partir de 10h** et jusqu'à 30 min avant le départ de chaque course

Masque et pass vaccinal obligatoires (suivant les mesures sanitaires en vigueur à cette date)

● **Modalités et documents obligatoires**

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Coureurs non licenciés ou licenciés d'une autre Fédération n'exigeant pas la fourniture d'un certificat médical :
 - Un certificat médical original de non contre- indication a la course à pied en compétition datant de moins de un an ou une photocopie certifiée conforme à l'original, datée et signée par leurs soins avec la mention manuscrite suivante : « certifiée conforme à l'original ».
- Coureurs licenciés FFA (Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'Running) :
 - Une copie de la licence en cours de validité à la date de la manifestation.
- Coureurs étrangers :
 - Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre- indication à la pratique de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF

● **Attribution des Dossards**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

● **Ravitaillements**

- Des postes de ravitaillement, adaptés à ce genre d'épreuve, sont prévus :
 - Pour le parcours de 43 km : 3 ravitaillements complets, 5 points d'eau
 - Pour le parcours de 20 Km : 2 ravitaillements complets, 2 points d'eau
 - Pour le parcours de 12 km : 1 ravitaillement complet, 2 points d'eau

L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur avec ou sans dossard est interdit.

- **Conseils d'équipements**

L'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires suivantes et conseille donc vivement à tous les coureurs de s'équiper sérieusement de :

- Réservoir d'eau type CamelBak
- Ravitaillement personnel tel que des barres ou gels énergétiques, fruits secs, etc.
- Chaussures de type « Trail » vivement recommandées sur ces parcours relativement techniques.
- Coiffure (casquette, bandana ou autres), de vêtements à manches longues ou coupe-vent et ceci en fonction des conditions météo du jour.
- Sur le parcours de 43 km, Sifflet, Couverture de survie, téléphone portable, éco tasse sont obligatoires.

- **Signalisation**

Conformément à notre charte d'organisateur, respectueux de l'environnement, le marquage des circuits se fera au moyen de :

- Flèches à la chaux au sol,
- Flèches cartonnées vertes/bleues et/ou rouge agrafées sur des supports en bois,
- Rubalise Biodégradable de couleur blanche/rouge

Le débalisage complet des circuits sera effectué dès la fermeture de course.

- **Remise des récompenses**

Résultats et remise des récompenses (des lots) à l'issue de l'ensemble des courses

- **Annulation, report**

- L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies dans le dossier individuel des coureurs avant le départ.
- L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autres, la sécurité des participants et/ou des personnels de l'organisation sur la course et/ou des tiers spectateurs (décision de la préfecture, intempéries, etc.), et ceci sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée à l'organisation et ses représentants.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve pour toutes raisons financières ou autres mettant en péril son existence.
- L'organisation se réserve le droit en cas d'absolue nécessité de modifier le lieu de départ et d'arrivée de la course.

- **Obligation des parties**

- **Obligation des organisateurs**

Après la vérification des certificats médicaux ou des licences sportives et du paiement de l'inscription,
L'organisation s'engage, envers chaque coureur participant :

- A mettre en place pour l'organisation de la course, tous les moyens nécessaires pour respecter le règlement FFA des Courses Hors Stade en vigueur.
- A vérifier et valider l'engagement sur un formulaire papier,
- A fournir un dossard à chaque coureur, qui devra le porter sur la poitrine ou sur une cuisse, de façon à être visible
- A enregistrer les résultats au moyen d'un fichier informatique et à les diffuser,
- A mesurer les temps au moyen de chronomètres électroniques officiels,

- A mettre à disposition des coureurs des douches et vestiaires dans les locaux du Gymnase Henri JOUBERT, 8 rue Pierre De Coubertin, 63600 Ambert

L'organisation s'engage auprès des différentes instances :

- A mettre en place le cas échéant des locaux nécessaires pour effectuer des contrôles antidopage
- A assurer la réparation des dommages et/ou dégradations de la voie publique imputable aux concurrents ou aux organisateurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs et le propriétaire des locaux loués déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires ou dans les locaux utilisés.

- **Obligation des coureurs**

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique, pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserves du présent règlement fourni lors de l'inscription et disponible sur le site Internet de l'association.

Les coureurs s'engagent également à :

- A respecter les lieux prêtés par la municipalité d'AMBERT et par le club CLF.
- Ne pas jeter de déchets sur les lieux de l'organisation, ni sur les parcours.
- A respecter le présent règlement.

Une disqualification sera appliquée à chaque contrevenant.

Les coureurs qui effectueront un changement de distance pendant la course seront disqualifiés sans pouvoir prétendre à un quelconque dédommagement.

Chaque coureur s'engage également à franchir la ligne d'arrivée en portant le dossard attribué lors de son inscription d'une façon visible et lisible par les deux équipes de chronométrage et scripts.

Les coureurs qui franchiront la ligne d'arrivée sans dossard seront disqualifiés.

- **Pénalité et sanctions**

Rappels des causes de pénalité ou de disqualification

La liste non exhaustive des causes de disqualification ou de pénalité est la suivante :

- Absence ou falsification de dossard disqualification
- Echange ou cession de dossard disqualification
- Non pointage aux postes de contrôle (check points) disqualification
- Non-assistance à concurrent en difficulté disqualification
- Pollution ou dégradation volontaire des sites traversés disqualification

- **Réclamations**

Tout coureur désirant porter réclamation pourra le faire oralement au directeur de course à l'arrivée et devra impérativement confirmer sa réclamation par écrit dans les 3 jours ouvrés auprès des responsables du club organisateur pour qu'elle soit prise en compte et étudiée par le bureau du club.

Sans confirmation écrite, les réclamations seront considérées comme nulles et non avenues.

- **Autorisations**

Déclaration CDCHS

Conformément au règlement des courses hors stade, une délégation de notre association a participé à l'assemblée générale de la Commission Départementale des Courses Hors Stade de l'année en vigueur.

Après délibération entre le bureau de la commission et les organisateurs présents, la date du dimanche 11 Juillet 2021 a été validée pour l'organisation de la 13^{ème} édition de « AMBERTRAIL ».

- **Autorisations administratives**

Les demandes d'autorisations et de traversées de territoire aux communes et aux propriétaires concernés sont établies dans le courant du premier trimestre 2021 ainsi que les arrêtés municipaux nécessaires.

En ce qui concerne le dossier de demande d'autorisation préfectorale, il sera remis à la présidente de CDCHS pour validation préalable, avec tous les documents exigés (cartes, règlement, plan de sécurité, assurance, conventions, etc.). Le délai habituel de dépôt des demandes d'autorisation est de 6 semaines. Afin d'anticiper d'éventuels problèmes et de pouvoir réagir rapidement, nous porterons ce délai à 3 mois soit 12 semaines.

Lors des demandes d'autorisation de traversée de territoire aux communes concernées ; la priorité de passage a été formulée ainsi qu'un arrêté municipal la formalisant.

Lors de la demande d'autorisation en préfecture, la priorité de passage a également été formulée. La priorité de passage de la course sera signalée aux usagers par les signaleurs de l'organisation de la course agréés par l'autorité préfectorale, encadrant l'épreuve et avec tout le matériel nécessaire.

Dans l'hypothèse où la demande de priorité est rejetée :

Le parcours restant ouvert à la circulation routière, les coureurs participants devront respecter le code de la route et se conformer aux prescriptions des commissaires de route et éventuellement des gendarmes placés aux carrefours.

- **Plan de sécurité**

- **Signaleurs fermeture de course**

- La fermeture de course sera assurée par au moins 1 coureur du club organisateur.

La mission de ce coureurs sera de fermer la course et de signaler tout coureur blessé ou épuisé aux services de secours ou tout autre problème lié à la manifestation sportive.

- Le débalisage des parcours sera assuré dès la fin de la course.
- Tous les signaleurs sur le terrain seront équipés de gilets de visualisation jaune fluo « Courir en Livradois Forez ».
- L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.
- Les carrefours empruntés seront précédés d'une signalisation d'approche conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront sécurisés par des membres de l'organisation et agréés par l'autorité préfectorale.
- Le nombre de signaleurs et leurs emplacements ont été présentés à la gendarmerie d'AMBERT lors de l'envoi du courrier de présentation de la course.

Tous les signaleurs seront équipés des matériels suivants :

- Gilets de visualisation rétro réfléchissant de classe II
- Panneaux type K10
- Téléphones portables ou radios portables

Les signaleurs, seront identifiés en trois groupes :

- 1 groupe avec véhicules placés aux carrefours routiers et dotés de triangles de signalisation tri-flash ou simples et de gyrophares aux normes en vigueur.

- 1 groupe à pied placé aux carrefours des chemins.
- 1 groupe de commissaires, placés aux endroits inaccessibles aux véhicules et qui pourront assurer une meilleure sécurité des coureurs sur les pistes et chemins.

Les signaleurs seront déployés au minimum 45mn avant le départ et sous le contrôle du responsable de la sécurité.

Une liste complète des signaleurs est jointe en annexe à ce règlement.

Compte tenu des renseignements que cette liste comporte, elle est classée « *confidentielle* » par l'organisation. Cette liste ne devra pas être diffusée et/ou utilisée à d'autres fins que celle prévue pour la demande d'autorisation en préfecture, concernant l'AMBERTRAIL » année 2022 et nécessaire au bon déroulement de la course.

- **Liaisons radio et téléphoniques**

Les signaleurs seront en liaison directe avec le PC course, le coordinateur de course, et avec l'assistance médicale au moyen d'un réseau radios portables de sécurité et complétés par des téléphones portables.

NB : la réception des ondes téléphoniques et radios a été testée, sur toutes les zones des deux circuits ceci afin d'éviter tout « point noir ».

Réunions préparatoires :

Outre les réunions habituelles de préparation de la course qui ont lieu mensuellement, 3 réunions importantes sont programmées pour la finalisation de l'organisation et la mise au point des modes opératoires. Tous les personnels participant à l'organisation seront tenus informés.

- **Assistance médicale**

Une convention a été signée avec la Croix Rouge.

Les représentants de la Croix Rouge, ont repéré les parcours du Trail et ont ainsi pu appréhender toutes les zones sensibles ou difficiles d'accès, ceci afin d'optimiser la composition des équipes d'intervention et la coordination des secours qui pourraient être nécessaires.

Afin de compléter ce dispositif, il est prévu qu'une équipe de bénévoles affectée au rôle de responsables des secours, soient titulaires, en majorité, d'un brevet de secouriste et sillonnent les parties difficiles d'accès des 4 parcours, notamment celui du 43 Km.

Composition de l'assistance médicale

L'équipe sera composée :

- 1 équipe au point arrivée avec dotation de matériel de soins, de secours où un PC secours sera activé.

Ils disposeront d'un 4X4 et de quads pour renforcer le cas échéant une demande d'intervention.

- Point intermédiaire 1 : sur le 43 km, 1 binôme avec un véhicule d'intervention, ainsi qu'un quad le tout équipé en matériel de secours, de soins et de réanimation.
- Point intermédiaire 2 : 3 secouristes avec véhicule de premier secours à personne.

Les équipes de secours sont habilitées à joindre les services des sapeurs-pompiers en cas d'évacuation de blessés ou d'intervention plus importante.

Documents fournis

Chaque membre de l'organisation, chaque équipe de secouristes, chaque équipe de signaleurs ou de contrôleurs, sera en possession d'un dossier « sécurité » composé des pièces suivantes :

1 fiche de sécurité comportant tous les numéros de téléphones portables et/ou radio téléphones, 1 radio du réseau de coordination,

1 fiche de rappel des règles élémentaires de sécurité et des consignes particulières

1 jeu de cartes au 1/25 000ème, format A3 avec tous les emplacements des signaleurs et équipes de contrôleurs,

1 carte format A1 avec les emplacements de tous les acteurs de la sécurité course (secouristes et médecin uniquement),

1 copie de l'arrêté préfectoral et des arrêtés municipaux le complétant,

2 listes complètes détaillées des 2 parcours, point par point avec indications kilométriques, horaires de passage du premier et du dernier coureur avec listes des routes, rues et chemins empruntés.

- **Assurance**

Conformément à la réglementation des courses et manifestations hors stade, l'Association a souscrit, pour l'événement, une assurance « responsabilité civile, protection juridique, défense recours, etc. » spécifique à son organisation auprès de la FFA, pour les concurrents non licenciés.

Ce contrat couvre les risques liés à l'organisation de «AMBERTRAIL », c'est à dire :
Les dirigeants de l'association, tous les personnels travaillant bénévolement pour le compte de l'association COURIR EN LIVRADOIS FOREZ organisatrice de l'épreuve, dans le cadre de leurs missions lors des réunions préparatoires et le jour de la course, et les concurrents non licenciés.

IMPORTANT : Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive FFA

Il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

Classements, résultats et récompenses

- **Classements**

Les classements se feront au scratch et par catégories FFA pour les courses 12, 20 et 43 kms **suivant l'ancienne réglementation.**

Les classements se feront au scratch FFA et par catégories pour les minimes et cadets pour la course 5 kms.

Pas de classement pour la course 2,5 km.

- **Résultats**

Pour chaque course, les résultats « scratch » et « catégories » seront faits en temps réel et imprimés sur place, puis diffusés aux participants et aux médias présents, presse écrite, etc.

La CDCHS sera destinataire d'un jeu complet des résultats comme le prévoit les règles fédérales en vigueur.

L'organisation s'engage à les mettre en ligne sur le site Internet de l'épreuve : Ambertrail.fr.

- **Récompenses**

- lots aux 3 premiers du classement scratch pour les courses 12, 20 et 43 kms
- lots au 1^{er} homme et à la 1^{ère} féminine de chaque catégorie **suivant l'ancienne classification et réglementation, sauf si double emploi avec le classement scratch**
- lots aux 3 premiers du classement scratch et au 1^{er} homme et à la 1^{ère} femme des catégories minimes et cadets pour la course des 5 kms, sauf si double emploi avec le classement scratch,
- Médailles pour la course 2.5km.
- Récompense au club le plus nombreux et au club le plus éloigné.

En cas de tirage au sort, seules les personnes présentes à ce tirage seront récompensées.

***Si toutefois les conditions sanitaires ne nous permettaient pas d'appliquer ces mesures, afin d'être en phase avec les obligations réglementaires, émises par la FFA et auxquelles nous sommes soumises en qualité d'organisateur, nous serions alors amenés à appliquer les règles « ARRIVEE DE LA COURSE ET CLASSEMENTS » énumérées dans notre protocole sanitaire.**

- **Divers**

- **Reportages photographiques et vidéos**

Ils seront assurés par des bénévoles de l'association. Les diaporamas et vidéos seront mis à disposition sur : Ambertrail.fr.

Du fait de son engagement, chaque coureur donne un pouvoir tacite à l'association pour utiliser toute photo ou image filmée concernant l'événement.

Tout renseignement complémentaire par téléphone auprès de :
Christine DELAPORTE - 06 27 95 32 17 - Robert GARCIA - 06 61 99 21 25